

Arrêté n° « UFR Sciences 20231024-1 »

Arrêté UFR Sciences

Licence Sciences de la Vie TE - 2023-2024

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le jury de la licence domaine « **Sciences et Technologie** », mention « **Sciences de la Vie** », parcours « **Sciences de la Vie** », « **Physiologie et génomique fonctionnelle** » **en télé-enseignement**, est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 2ème année

Semestre 3 - SCIENCES DE LA VIE Parcours Sciences de la Vie

 $\underline{\textbf{Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation}}:$

<u>Président(e)</u>: Xavier CAUBIT <u>Suppléant(e)</u>: Yvan PEREZ

Liste des membres : Emese MEGLECZ, Bernard BARASCUD, Caroline COSTEDOAT

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 - SCIENCES DE LA VIE Parcours Sciences de la Vie

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Yvan PEREZ <u>Suppléant(e)</u>: Xavier CAUBIT

Liste des membres : Bernard BARASCUD, Emese MEGLECZ, Caroline COSTEDOAT

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3ème année

Semestre 5 - Parcours Physiologie et génomique fonctionnelle -Télé-enseignement

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Emese MEGLECZ <u>Suppléant(e)</u>: Caroline COSTEDOAT

<u>Liste des membres</u>: Bernard BARASCUD, XAVIER CAUBIT, Yvan PEREZ, Julie PEYRONNET-ROUX

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 - Parcours Physiologie et génomique fonctionnelle - Télé-enseignement

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Emese MEGLECZ Suppléant(e): Caroline COSTEDOAT

<u>Liste des membres :</u> Bernard BARASCUD, XAVIER CAUBIT, Yvan PEREZ, Julie PEYRONNET-ROUX

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

2ème année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e) :</u> Xavier CAUBIT <u>Suppléant(e) :</u> Yvan PEREZ

<u>Liste des membres : </u> Emese MEGLECZ, Bernard BARASCUD, CAROLINE COSTEDOAT

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

3ème année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Emese MEGLECZ <u>Suppléant(e)</u>: Caroline COSTEDOAT

<u>Liste des membres : Xavier CAUBIT, Yvan PEREZ, Bernard BARASCUD, Julie PEYRONNET-ROUX</u>

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

JURY DE DIPLOME (DEUG et MENTION)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Julie PEYRONNET-ROUX <u>Suppléant(e)</u>: Emese MEGLECZ

Liste des membres : Xavier CAUBIT, Yvan PEREZ, Caroline COSTEDOAT, -Bernard BARASCUD

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

<u>Article 2</u> : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

UMA

Fait à Marseille, le 24 octobre 2023

Pour le Président et par délégation, La Doverne de la Faculté des Sciences

Laurence MOURET